



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

organes humains

Question écrite n° 39330

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les dons d'organes en France. En effet, il souhaiterait connaître les mesures susceptibles d'être prise pour améliorer l'information dans ce domaine.

Texte de la réponse

L'activité de prélèvement et de greffe d'organes a connu une progression importante ces dernières années : + 54 % de prélèvements et + 43 % de greffes depuis 2000. Ces résultats très encourageants ne doivent cependant pas masquer le besoin croissant en greffons, que la hausse de l'activité de prélèvements ne suffit pas à satisfaire. Pour favoriser le don d'organes et informer l'ensemble des citoyens, l'Agence de la biomédecine organise chaque année une campagne d'information nationale. Par cet intermédiaire, elle sensibilise le grand public au don d'organes et lui rappelle l'importance d'évoquer sa décision pour ou contre le don d'organes avec ses proches. Le dispositif prévu cette année du 5 au 18 mars 2009 a concerné une cible adultes et une cible jeunes (16-25 ans) avec, entre autres, une campagne nationale TV, radio, des relations presse et un dispositif sur Internet. Les associations, militant en faveur du don d'organes, ont un rôle central dans cette campagne de sensibilisation puisqu'elles se mobilisent pour informer le grand public aux côtés des professionnels de santé et permettent ainsi d'être au plus proche de la population. Un deuxième temps fort de sensibilisation aura lieu la semaine du 12 octobre prochain avec comme point d'orgue la journée mondiale du don le samedi 17 octobre. Plus spécifiquement pour les 16-25 ans, l'Agence de la biomédecine valorise le rôle des médecins généralistes, interlocuteurs privilégiés des jeunes sur le don d'organes, dans la continuité de la communication enclenchée avec la publication du décret du 18 décembre 2006 relatif à l'information des jeunes via la presse professionnelle pour rappeler notamment l'existence de l'espace « médecins traitants » sur le site de l'Agence de la biomédecine et des outils qui sont mis à leur disposition. Des partenariats sont également menés pour démultiplier l'information, dans le milieu éducatif et les mutuelles étudiantes. Pour cette année 2009 comme pour les autres années, l'Agence de la biomédecine prévoit plusieurs temps forts de communication sur le don d'organes (campagne nationale en mars et en octobre à l'occasion de la journée mondiale du don d'organes) et sur la moelle osseuse en métropole et en outre-mer (en mai puis en septembre pour la semaine de mobilisation pour le don de moelle osseuse). Le budget alloué à ces campagnes de sensibilisation grand public s'élève à 4 millions d'euros. Par ailleurs, le Premier ministre a choisi comme grande cause nationale 2009 le don d'organes, de sang, de plaquettes et de moelle osseuse. Cette grande cause nationale, dont le label a été attribué au collectif d'associations « Don de vie, don de soi », qui regroupe des associations militant en faveur des différents dons, permet cette année un renforcement significatif de l'information en offrant au collectif de bénéficier d'espaces radio et télévisé à titre gracieux.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39330

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé et sports

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 6 janvier 2009, page 36

Réponse publiée le : 16 juin 2009, page 5943